

NORME
INTERNATIONALE

ISO
12608

Première édition
1996-12-15

**Cinématographie — Conditions portant sur
l'environnement à respecter pour évaluer
l'image sur un moniteur à partir d'un
transfert téléciné**
(standards.iteh.ai)

*Cinematography Room and surround conditions for evaluating television
display from telecine reproduction*
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/66-441a-8da0-c2eaa0176d57/iso-12608-1996>



Numéro de référence
ISO 12608:1996(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 12608 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 36, *Cinématographie*.

L'annexe A de la présente Norme internationale est donnée uniquement à titre d'information.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/93931a0a-2ce6-441a-8da0-c2eaa0176d57/iso-12608-1996>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

© ISO 1996

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Imprimé en Suisse

Cinématographie — Conditions portant sur l'environnement à respecter pour évaluer l'image sur un moniteur à partir d'un transfert téléciné

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit les conditions portant sur l'environnement à respecter en télévision à définition standard et pour le visionnement de programmes vidéo pour une évaluation objective des signaux de télévision ou autre matériel vidéo, en utilisant différents centres techniques à partir de moniteurs couleur proprement alignés.

La présente Norme internationale prescrit aussi le niveau d'éclairage des salles de visionnement, l'espace qui entoure le moniteur et l'arrière de celui-ci, les caractéristiques du moniteur couleur et les paramètres liés à l'observateur. Elle a pour but de permettre un étalonnage et une correction répétables.

ISO 12608:1996

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/93931a0a-2ce6-441a-8da0-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/93931a0a-2ce6-441a-8da0-2a70176d57/iso-12608-1996)

2 Caractéristiques du moniteur couleur

Les paramètres de l'écran du moniteur pour le blanc de référence (100 IRE) sont les suivants:

- a) chromaticité de l'illuminant D_{65} ;
- b) luminance de l'écran de $120 \text{ cd/m}^2 \pm 17 \text{ cd/m}^2$ pour une fréquence de 60 Hz;
- c) luminance de l'écran de $80 \text{ cd/m}^2 \pm 5 \text{ cd/m}^2$ pour une fréquence de 50 Hz.

Cette différence tient compte de la possibilité des effets de «flickering», dans certaines circonstances, avec la télévision à 50 Hz.

3 Observateur

3.1 L'observateur doit avoir une vision des couleurs normale.

3.2 Il doit avoir un temps d'adaptation suffisant à son environnement.

3.2 La distance de l'observateur au moniteur doit être 4 à 6 fois la hauteur d'image.

3.4 L'observateur doit regarder avec un angle de $0^\circ \pm 5^\circ$, mais l'angle ne doit pas dépasser $\pm 15^\circ$ à la fois en horizontal et vertical, à partir d'un plan qui part perpendiculairement du point milieu de l'écran.

4 Conditions générales — Décor dans l'angle de vision

- 4.1** Le décor à l'intérieur du champ de vision doit être globalement neutre, sans couleur dominante.
- 4.2** Les réflexions sur les surfaces ne doivent pas être spéculaires et leur intensité ne doit pas dépasser 10 % de la luminance maximale du blanc qui s'inscrit sur le moniteur.

Les surfaces qui peuvent se refléter sur les écrans ne doivent pas donner lieu à des réflexions spéculaires et l'intensité de cette réflexion doit être inférieure à 15 % du pic de luminance correspondant au blanc sur le moniteur.

- 4.3** Les surfaces du meuble et de la console de contrôle doivent avoir une définition neutre sans couleurs dominantes et ne doivent pas donner de réflexion spéculaire.

5 Décor d'ambiance

5.1 La surface qui entoure le moniteur doit être illuminée ou avoir un état qui réfléchit la lumière, et présenter une surface visuellement neutre. La lumière qui illumine ou qui est réfléchi par la surface doit être alignée sur l'émission du D_{65} , et doit avoir un pic de luminance de 12 cd/m^2 pour les systèmes de télévision à 60 Hz, ou 8 cd/m^2 pour les systèmes de télévision à 50 Hz, ce qui représente 10 % du blanc de référence de l'écran du moniteur (voir article 2). Une graduation en intensité, du plafond au plancher ou vice versa, est plus agréable.

5.2 Le décor qui entoure le moniteur doit avoir une surface égale à 8 fois l'écran (pour un moniteur) ou 5 fois les surfaces des écrans (pour des moniteurs jumeaux). Les moniteurs doivent être placés au milieu du décor (voir figures 1 et 2).

6 Lumière de la salle

ISO 12608:1996
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/93931a0a-2ce6-441a-8da0-c2eaa0176d57/iso-12608-1996>

6.1 Toutes les sources de lumière utilisées pendant l'évaluation des images doivent avoir une température de couleur égale à celle de l'écran du moniteur, c'est-à-dire D_{65} (voir article 2). Les réflexions venant d'un moniteur non sous tension doivent être au niveau minimal et ne doivent pas gêner depuis la position d'observation.

6.2 Les bureaux et consoles de contrôle où l'on peut lire les scripts et instructions d'édition doivent être éclairés avec un niveau voisin de 100 lx . L'éclairage sur les surfaces de travail doit être de l'ordre de 30 lx à 40 lx .

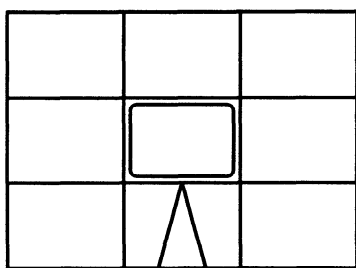


Figure 1 — Surface derrière un moniteur

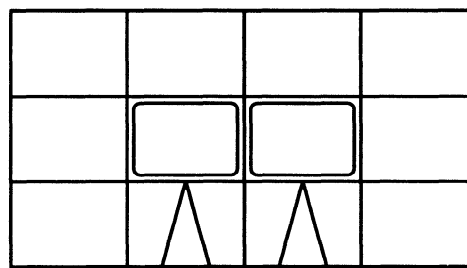


Figure 2 — Surface derrière des moniteurs jumeaux

Annexe A (informative)

Bibliographie

- [1] ISO 2910:1990, *Cinématographie — Luminance des écrans de projection des copies cinématographiques dans les salles d'exploitation et les salles de vision.*
- [2] ISO 6035:1983, *Cinématographie — Conditions de visionnement pour l'évaluation des films et diapositives pour la télévision — Couleurs, luminances et dimensions.*
- [3] ISO 6036:1996, *Cinématographie — Copies et diapositives cinématographiques couleur pour la télévision — Spécifications des densités.*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 12608:1996](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/93931a0a-2ce6-441a-8da0-c2eaa0176d57/iso-12608-1996)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/93931a0a-2ce6-441a-8da0-c2eaa0176d57/iso-12608-1996>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 12608:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/93931a0a-2ce6-441a-8da0-c2eaa0176d57/iso-12608-1996>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 12608:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/93931a0a-2ce6-441a-8da0-c2eaa0176d57/iso-12608-1996>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 12608:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/93931a0a-2ce6-441a-8da0-c2eaa0176d57/iso-12608-1996>

ICS 37.060.10

Descripteurs: cinématographie, film cinématographique, vidéogramme, système de télévision, télévision en couleur, affichage, essai, conditions d'essai, conditions d'observations.

Prix basé sur 3 pages
